



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**OBJET : enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de NIEVROZ et préalable à la délivrance du permis de construire.**

Par arrêté préfectoral en date du 11 janvier 2019, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

À cet effet, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note de présentation générale du projet, une étude d'impact et son résumé non technique, un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE, ainsi qu'un registre d'enquête, sont déposés en mairie de NIEVROZ **pendant 31 jours, du lundi 4 février 2019 à partir de 8h30 au mercredi 6 mars 2019 jusqu'à 11h30**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30- mardi après midi de 14h30 à 18h30 et vendredi après midi de 14h30 à 17h.

L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis du 23 mars 2018 de la mission régionale autorité environnementale (MRAE) au titre de la demande de permis de construire.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/enquetes-publiques>

**Du lundi 4 février 2019 à partir de 8h30 au mercredi 6 mars 2019 jusqu'à 11h30 inclus :**

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête à la mairie de NIEVROZ où le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;
- les observations et propositions peuvent être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de NIEVROZ ;
- elles peuvent également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr](mailto:ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr). Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont tenues à la disposition du public sur le registre ouvert à la mairie de NIEVROZ dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'Etat.

Monsieur Yves DUPRE LA TOUR, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes, en mairie de NIEVROZ :

- **lundi 4 février 2019 de 8h30 à 11h30,**
- **mardi 19 février 2019 de 14h30 à 17h30,**
- **samedi 23 février 2019 de 9h à 12h,**
- **mercredi 6 mars 2019 de 8h30 à 11h30.**

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou une décision de refus motivée.

En ce qui concerne la demande de permis de construire, toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec la SAS centrale photovoltaïque de NIEVROZ, maître d'ouvrage de l'opération à l'adresse suivante :

Chez EDF EN France – M. Mathias TRONEL  
immeuble le Gambetta CS70082  
13182 Aix En Provence Cedex5  
tel : 04 42 29 63 90 et mail : [mathias.tronel@edf-en.com](mailto:mathias.tronel@edf-en.com)

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairie de NIEVROZ ainsi que sur le site internet des services de l'État : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.